

COPIES : A-C LACRESSE, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY

CR N°2014/73 - SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 22 MAI 2014

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX
PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN GEOFFROY CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI
JACOB GAUCHÉ MASSON DEVITERNE HAUSERMANN GOUDOUT BOHN

Absents excusés :

M. AMOUROUX a donné pouvoir à M. PICCOLI
M. MARCHAL-BATT a donné pouvoir à G. NICOLA
V. BRETON a donné pouvoir à G. ROYER

Secrétaire : A. CASTELA

Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2014.

Le Maire donne lecture de l'erratum :

Sur le compte rendu du conseil municipal du 23 avril, il faut lire, pour la question
1 – Fiscalité locale :

« **Les taux seraient donc les suivants :**

- **Taxe d'habitation : 11,04 %**
- **Foncier bâti : 11,27 %**
- **Foncier non bâti : 42,57 % »**

Au lieu de :

- **Taxe d'habitation : + 1,011 %**
- **Foncier bâti : + 0,901 %**
- **Foncier non bâti : + 166,92 %**

Pas d'observation

1) Modification du tableau des effectifs

Le Maire donne lecture et explication du projet de délibération : suite au départ en retraite du responsable de la logistique, ce poste à plein temps est remplacé par un mi-temps. C'est l'agent en charge de la sécurité civile, adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet qui prend le poste de la logistique, et dont le temps de travail est donc désormais un temps plein.

Par ailleurs, le grade de rédacteur initialement prévu pour le recrutement au secrétariat du Maire est remplacé par celui d'un technicien principal 2^{ème} classe.

Arrivée de F. Perrollaz

D. Deviterne demande ce que deviennent les postes de la collaboratrice de cabinet de l'ancien Maire et de l'ancienne responsable logistique. Pourquoi ne sont-ils pas supprimés du tableau des effectifs ?
Le Maire demande à la Directrice Générale des Services de répondre : le tableau des effectifs étant fixé à la date du 1^{er} janvier de l'année et les 2 agents occupant le poste de cabinet et de responsable logistique étant en poste à cette date, il n'est pas possible de les supprimer. En revanche, ils ne figureront plus au tableau des effectifs du 1^{er} janvier 2015.

Vote : à l'unanimité

2) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

G. Nicola explique l'objet du projet de délibération et énonce les personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Vote : à l'unanimité

Arrivée de B. Geoffroy

3) Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs

G. Nicola donne lecture du projet de délibération et énonce les personnes proposées pour siéger à la commission intercommunale des impôts indirects.

Vote : à l'unanimité

4) Droit à la formation

G. Nicola donne lecture du projet de délibération.

D. Deviterne demande si les modalités d'attribution des crédits dédiés à la formation seront identiques à celles du dernier mandat.

Le Maire répond que ces modalités seront définies dans le règlement intérieur qui sera adopté par le Conseil Municipal le 19 juin prochain.

Vote : à l'unanimité

5) Demande d'occupation gratuite du centre socio-culturel par le collège Edmond de Goncourt

D. Peltier explique l'objet de la délibération.

Le Maire demande un avis favorable, sachant que ces jeunes présenteront leur spectacle, aboutissement du travail de toute l'année scolaire pendant le temps de midi. Le Maire précise que le centre socio culturel de Seichamps est également régulièrement sollicité par le collège de Pulnoy.

Vote : à l'unanimité

6) Demande de participation financière de la ville pour le voyage scolaire d'un Pulnéen

A. André donne lecture du projet de délibération.

Le Maire précise que la commune, régulièrement sollicitée pour ce genre d'aide, a toujours aidé ces familles en difficulté, à la hauteur de la subvention municipale pour les voyages scolaires des enfants scolarisés à Pulnoy.

Vote : à l'unanimité

7) Demande de subvention de l'AS Handigolf pour l'organisation d'une manifestation les 23, 24 et 25 mai

N. Jacob explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute que l'AS Handigolf est une association qui mérite qu'on la soutienne. En 2013, la commune a non seulement apporté son aide financière mais aussi celle logistique en mettant à disposition le COSEC. Cette année, cette mise à disposition est impossible car le COSEC est occupé par les élèves du collège.

P. Hausermann demande si des Pulnéens participent à cette manifestation le vendredi.

N. Jacob répond que la journée du vendredi est dédiée au grand public et aux enfants des écoles.

P. Hausermann demande si les autres communes du Grand Nancy participent.

N. Houdry répond que les journées des samedi et dimanche sont destinées aux compétitions. Tous les bénéfices sont versés à l'association.

Vote : à l'unanimité

8) Autorisation d'urbanisme : déclarations préalables pour les ravalements de façades et l'édification de clôture

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne rappelle l'observation faite en commission à ce sujet, à savoir que les décisions relatives aux ravalements de façades et aux édifications de clôture doivent être prises en fonction des critères actuels, et pas en fonction de critères plus contraignants.

F. Perrollaz répond que ces décisions d'accord ou de désaccord sont prises conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Vote : à l'unanimité

9) Adhésion de la ville de Pulnoy au contrat collectif d'assurance du personnel communal

G. Nicola explique l'objet de la délibération en précisant qu'à l'issue de l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion, la commune sera libre d'adhérer ou non.

Vote : à l'unanimité

Fait à Pulnoy, le 11 juin 2014

Le Maire,



Michelle PICCOLI



Le secrétaire de séance,



Albi CASTELA